

Vide Grenier



Lundi 01 juin (Pentecôte)

ENTRÉE
GRATUITE

GUILERS

FORT DE PENFELD

Nom : Prénom :
Né(e) le : À Département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le Par

Déclare sur l'honneur :

- Si PRO n° SIRET :
- De ne vendre que des objets usagés

Intérieur : Tables de 1 ml souhaitées : X 5 € =€ (Euros)

Extérieur : Mètres linéaires souhaités :ml X 3 € =€ (Euros)

Portants (non fournis) : Ml de portants :ml X 2 € =€ (Euros)

Chèque à libeller à l'ordre de : Saint Renan Guilers Handball

Je soussigné (e),, demande
l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 01 juin 2020. Je
reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins
le paiement de ma réservation auprès du SRG HB.

Fait à Le

Signature :

**INTERIEUR &
EXTERIEUR !**

Article 1 : L'association Saint Renan Guilers Handball est organisateur du vide-greniers se tenant au gymnase du Fort de Penfeld et dans l'enceinte du Fort à Guilers le 01 juin 2020 de 9H00 à 17h00. L'accueil des exposants débute à 7H00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide-greniers (sauf en cas d'autorisation).

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les paiements des exposants intérieurs sont encaissés 1 semaine avant la date du VG. Les places non occupées après 09H00 le jour du VG ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Formulaire à retourner à l'adresse ci-dessous:

Saint-Renan Guilers Handball

Complexe Louis Ballard

Rue Charles Berthelot

29820 GUILERS

Renseignements : 06.95.74.67.21 ou 06.77.80.43.75



**Saint-Renan Guilers
Handball**

Entrée Gratuite!